

RIFSEEP : cartographie des postes pour les groupes de fonction

La cartographie des postes du RIFSEEP doit être revue pour plusieurs raisons :

- L'arrivée de jeunesse et sports avec une classification différente qui doit être prise en compte
- Des critères de classification trop centrés sur un élément essentiel mais pas unique pour déterminer l'importance d'un poste : l'encadrement
- Les textes rappellent les critères à prendre en compte pour classer les postes dans les groupes de fonction du RIFSEEP : conception, coordination, encadrement, la qualification l'expérience, l'expertise, la technicité, les suggestions particulières et le degré d'exposition du poste. Aujourd'hui trop peu de ces critères sont pris en compte alors que les collègues occupent des postes exigeants.
- De nombreuses requalifications auront lieu dans les prochaines années dans le cadre [du relevé de décision](#) et une cartographie plus précise sera nécessaire pour les permettre dans de bonnes conditions.

Certaines académies ont procédé sans concertation a des alignements des groupes de fonctions des collègues de jeunesse et sports sur le principal (voire pour certains quasi exclusif) critère c'est-à-dire l'encadrement rétrogradant de fait les collègues dans les groupes de fonctions les plus bas du RIFSEEP : Merci pour le bon accueil préconisé pour ces collègues par la DGRH et le SG MENJS dans ces académies !

La DGRH interviendra dans les académies qui prendront cette initiative dès qu'ils en auront connaissance. Je vous invite donc à remonter au national toute initiative de ce genre qui serai prise dans votre académie. Un groupe de travail avec la DGRH sera réuni en janvier sur l'indemnitaire et traitera du sujet des groupes de fonction dans le cadre du calendrier social jeunesse et sports.